



Paris, le 09 mars 2020

Saphia GUERESCHI  
Secrétaire générale SNICS-FSU

A  
Cour des comptes- Troisième chambre  
13 Rue Cambon  
75001 PARIS

Mesdames, Messieurs,

Suite à l'audition du SNICS FSU le 17 février dernier, vous trouverez ci-joints une remontée statistique des besoins exprimés des élèves et l'activité des infirmier.es de l'Education nationale sur l'année scolaire 2018-2019, ainsi que la contribution de notre syndicat réalisée dans le cadre des travaux interministériels sur le parcours de coordination renforcée santé-accueil-éducation de l'enfant entre 0 et 6 ans.

Je reste indignée et dubitative par la position qui semble être celle de la Cour des comptes qui, pour des raisons qui m'échappent, s'attache à ignorer les missions spécifiques des infirmier.es de l'Education nationale.

J'espère que ces documents vous permettront d'apprécier l'activité des infirmier.es de l'Education nationale dont l'objectif est de lutter contre les inégalités sociales et de santé au service de la réussite scolaire de tous-tes les élèves et étudiant.es.

Les infirmier.es de l'Education nationale affirment qu'une organisation de type service médico-social et la médicalisation sous-jacente qui l'accompagnerait seraient préjudiciables à la prise en charge de la santé des élèves par le Ministère de l'Education nationale. La santé des élèves ne doit pas redevenir le pré-carré d'expert.es, elle doit être portée de façon concertée et coordonnée par l'ensemble de la communauté éducative, à tous les échelons de notre institution en commençant par celui de l'établissement.

La Politique Educative Sociale et de Santé du Ministère de l'Education doit rester sous la gouvernance et la responsabilité pleine et entière du Ministre de l'Education nationale car elle est la conséquence d'orientations politiques de la santé à l'Ecole, conçue comme une partie indissociable du projet éducatif de l'élève et de sa réussite scolaire.

Seuls une gouvernance renforcée et un pilotage clair, assumé et actif à tous les niveaux de cette institution (national, académique et local), permettront de lutter efficacement contre les inégalités, les hiérarchies parallèles et d'éviter une dilution des responsabilités. Pour le SNICS-FSU, un service parallèle ou les projets de décentralisation présents dans la circulaire du Premier Ministre du 15 janvier iraient à l'encontre de ces objectifs.

Le cœur de l'activité d'un.e infirmier.e de l'Education nationale repose sur sa capacité à répondre quotidiennement aux demandes et aux besoins des élèves qu'il-elle accueille pour quelque motif que ce soit, dès lors qu'il y a une incidence sur leur santé et leur scolarité. Cette fonction crée les conditions pour améliorer leur assiduité scolaire et donc leurs chances de réussite. Les infirmier.es de l'Education nationale doivent rester affectés.es dans les établissements scolaires, au sein d'une véritable équipe pluri professionnelle, sous la hiérarchie des chefs d'établissement et au service des élèves.

La non application des textes de 2015 et la confusion persistante des rôles et des compétences des deux professions de santé exerçant à l'Education nationale est préjudiciable aux objectifs de réussite scolaire. Ces professions sont complémentaires mais non interchangeables. S'il existe deux circulaires distinctes dévolues aux missions respectives des infirmier.es et de médecins de l'Education nationale, c'est précisément pour éviter l'amalgame entre ces deux professions.

.../...

**SYNDICAT NATIONAL DES INFIRMIER.ES CONSEILLER.ES DE SANTE**

46 avenue d'Ivry , 75013 PARIS - [snics-fsu@snics.org](mailto:snics-fsu@snics.org) - 01 42 22 44 52-



Au risque de perdre toute efficacité, à l'Education nationale, le travail des professionnel.les en matière de santé des jeunes s'inscrit nécessairement dans la participation à la réussite scolaire.

Le sens du recrutement, les missions et les positions de chaque professionnel.le de santé en découlent. Il n'existe pas de hiérarchie entre professionnel.les de santé car l'infirmier.e de l'Education nationale mobilise essentiellement son rôle propre pour répondre aux besoins des élèves (plus de 95% de son activité). Cela s'inscrit dans une toute autre logique que le travail sous tutelle médicale qui prévaut en milieu hospitalier par exemple.

La seconde contribution porte, quant à elle, les propositions de notre syndicat pour améliorer la mise en oeuvre du parcours de coordination renforcée santé-accueil-éducation de l'enfant de 0 à 6 ans.

Attaché.es à la spécificité et à la pertinence de leur exercice au service des élèves et non au service de médecins, les infirmier.es de l'Education nationale refusent depuis 1991 (date d'entrée à l'Education nationale des médecins du service de santé scolaire) de voir ressurgir des « équipes de santé scolaire » qui concentrent les moyens en personnels de santé sur l'exécution d'exams de santé, au détriment des besoins et des demandes pourtant essentiels et légitimes de tous-tes les Elèves.

La mobilisation des personnels de santé en doublon pour chaque élève a déjà été réalisée, sans bénéfice de temps, ni efficacité. Au contraire, il en ressort une perte de moyens, d'informations, des sous orientations ou des défauts d'orientation : un véritable gâchis budgétaire et humain.

Le champ de la promotion de la santé à l'Education nationale est loin d'être réduit aux seuls exams de santé obligatoires, par ailleurs réalisés ou réalisables par plus de 120 000 autres professionnel.les de santé, et remboursés à 100% par les CPAM.

A l'heure du « virage préventif » et de l'augmentation exponentielle prévue des maladies chroniques dites « évitables », personne ne remet en cause l'opportunité qu'offre le système éducatif pour faire évoluer les mentalités et les comportements, mais beaucoup se demandent comment parvenir à toucher efficacement ce jeune public. Il se trouve que les élèves plébiscitent ce service qui leur est rendu par les infirmier.es de l'Education nationale. Au cours des huit dernières années, les consultations infirmières ont bondi de 15 à 18 millions par année scolaire.

Tout comme la médecine en général, le service rendu par les médecins de l'Education nationale souffre avant tout d'une absence de régulation médicale. Les médecins semblent également avoir des difficultés à prioriser leurs actions, particulièrement sur le 1<sup>er</sup> degré où les compétences médicales sont mobilisées sur des missions dévolues au infirmier.es : mise en oeuvre des PAI, vérification des trousse de secours, accompagnement et conseil technique des directeurs-trices d'école, permanences dans les écoles et établissements, réunions de GPDS et de CESC, expertise sur le projet santé de l'établissement, organisation des soins et des urgences. Et inversement, on mobilise les infirmier.es là où un diagnostic médical est primordial, visites médicales de la 6<sup>ème</sup> année et aptitude aux travaux sur machines dangereuses.

Mis.es face à ce constat, il est aberrant voire navrant que certain.es persistent à demander des comptes sur les difficultés d'action d'un corps de fonctionnaire à un autre corps fonctionnaire dont ce n'est pas la mission.

Vous souhaitant une bonne lecture, je reste à votre disposition pour tout échange ou renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments respectueux.

Saphia Guereschi.

**SYNDICAT NATIONAL DES INFIRMIER.ES CONSEILLER.ES DE SANTE**

46 avenue d'Ivry, 75013 PARIS - [snics-fsu@snics.org](mailto:snics-fsu@snics.org) - 01 42 22 44 52-